Informations sur la mise en adjudication

Lancement de l'appel d'offres	06.04.2023 14:00:00	**Période d'importation du**	17.04.2023
Date limite de soumission	12.04.2023 16:30:00	**Période d'importation au**	14.05.2023
Délai supplémentaire	-	**Quantité du contingent**	137'500 kg brut
Régime	68 - Animaux de boucherie et viande	**ID du contingent**	100244
Produit(groupe)	10 - Viande de boeuf	**Cession de l'usage**	oui
Numéros tarifaires	12-Aloyaux/High-Quality-Beef 0201.2091-915, 0201.2091-916, 0201.2091-918, 0201.2091-919, 0201.3091-915, 0201.3091-916, 0201.3091-918, 0201.3091-919, 0202.2091-015, 0202.2091-016, 0202.2091-018, 0202.2091-019, 0202.3091-915, 0202.3091-916, 0202.3091-918, 0202.3091-919		

Participants	26	**Quantité d'offres**	110
Nombre de personnes qui se voient adjuger une offre	10	**Niveau de prix le plus bas intégralement pris en considération**	17.11
Quantité totale des offres prise en cosidération	450'502	**Prix d'adjudication moyen**	17.7
Niveau de prix et attribution d'une quantité réduite proportionnellement		17.03	

Nom / Société, domicile	**kg brut**
Angst AG Zürich , Zürich	4'000
G. Bianchi AG , Zufikon	5'000
Bell Schweiz AG, OE Frischfleisch , Oensingen	50'000
Micarna SA , Bazenheid	5'011
Delicarna AG , Pratteln	13'000
WERTSCH GmbH , Zeiningen	4'000
Carnoglob AG , Basel	3'000
Lucarna Macana AG , Hinwil	2'000
FLECON AG , Basel	50'456
Mérat AG , Bazenheid	1'033
Total	137'500

Attribution: les quantités mises en adjudication ont été réparties dans le cadre d'une procédure d'adjudication. Chaque personne ayant droit à une part de contingent pouvait présenter au maximum cinq offres d'enchères. L'attribution se faisait en commençant par le prix le plus élevé offert, dans l'ordre décroissant des prix offerts. Le prix d'adjudication à payer correspond au prix de l'offre.

Bases légales de l'exploitation

Ordonnance du 26 octobre 2011 sur l'importation de produits agricoles (Ordonnance sur les importations agricoles, OIAgr ; RS 916.01).

Produits carnés : Ordonnance du 26 novembre 2003 sur les marchés du bétail de boucherie et de la viande (Ordonnance sur le bétail de boucherie, OBB ; RS 916.341).

Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'économie,
de la formation et de la recherche DEF

Office fédéral de l'agriculture OFAG
Secteur Importations et exportations

Informations sur la mise en adjudication

Lancement de l'appel d'offres	06.04.2023 14:00:00	**Période d'importation du**	17.04.2023
Date limite de soumission	12.04.2023 16:30:00	**Période d'importation au**	14.05.2023
Délai supplémentaire	-	**Quantité du contingent**	60'001 kg brut
Régime	68 - Animaux de boucherie et viande	**ID du contingent**	100243
Produit(groupe)	-	**Cession de l'usage**	oui
Numéros tarifaires	9-Morceaux parés de la cuisse de bœuf, crus, salés et assaisonnés 1602.5091-919		

Participants	7	**Quantité d'offres**	16
Nombre de personnes qui se voient adjuger une offre	5	**Niveau de prix le plus bas intégralement pris en considération**	0.67
Quantité totale des offres prise en cosidération	158'549	**Prix d'adjudication moyen**	0.89
Niveau de prix et attribution d'une quantité réduite proportionnellement		0.62	

Nom / Société, domicile	**kg brut**
Fleischtrocknerei Churwalden AG , Landquart	35'000
Affinitis Sàrl , Grimisuat	5'900
Albert Spiess AG , Schiers	7'742
Delicarna AG , Pratteln	2'600
Bell Schweiz AG, OE Frischfleisch , Oensingen	8'759
Total	60'001

Attribution: les quantités mises en adjudication ont été réparties dans le cadre d'une procédure d'adjudication. Chaque personne ayant droit à une part de contingent pouvait présenter au maximum cinq offres d'enchères. L'attribution se faisait en commençant par le prix le plus élevé offert, dans l'ordre décroissant des prix offerts. Le prix d'adjudication à payer correspond au prix de l'offre.

Bases légales de l'exploitation

Ordonnance du 26 octobre 2011 sur l'importation de produits agricoles (Ordonnance sur les importations agricoles, OIAgr ; RS 916.01).

Produits carnés : Ordonnance du 26 novembre 2003 sur les marchés du bétail de boucherie et de la viande (Ordonnance sur le bétail de boucherie, OBB ; RS 916.341).

Informations sur la mise en adjudication

Lancement de l'appel d'offres	06.04.2023 14:00:00	**Période d'importation du**	17.04.2023
Date limite de soumission	12.04.2023 16:30:00	**Période d'importation au**	14.05.2023
Délai supplémentaire	-	**Quantité du contingent**	150'000 kg brut
Régime	68 - Animaux de boucherie et viande	**ID du contingent**	100245
Produit(groupe)	10 - Viande de boeuf	**Cession de l'usage**	oui
Numéros tarifaires	18-Carcasses ou demi-carcasses de vache (VK) destinées à la fabrication 0201.1091-914		

Participants	18	**Quantité d'offres**	59
Nombre de personnes qui se voient adjuger une offre	5	**Niveau de prix le plus bas intégralement pris en considération**	3.55
Quantité totale des offres prise en cosidération	771'868	**Prix d'adjudication moyen**	3.79
Niveau de prix et attribution d'une quantité réduite proportionnellement		3.51	

Nom / Société, domicile	**kg brut**
Ernst Sutter AG , Gossau SG	23'912
Carna Swiss AG , Deisswil Mbuchsee	21'088
Terrani SA , Sorengo	4'000
Global Food Import Sàrl , Lausanne	1'000
A + C Delikatessen AG , Berneck	100'000
Total	150'000

Attribution: les quantités mises en adjudication ont été réparties dans le cadre d'une procédure d'adjudication. Chaque personne ayant droit à une part de contingent pouvait présenter au maximum cinq offres d'enchères. L'attribution se faisait en commençant par le prix le plus élevé offert, dans l'ordre décroissant des prix offerts. Le prix d'adjudication à payer correspond au prix de l'offre.

Bases légales de l'exploitation

Ordonnance du 26 octobre 2011 sur l'importation de produits agricoles (Ordonnance sur les importations agricoles, OIAgr ; RS 916.01).

Produits carnés : Ordonnance du 26 novembre 2003 sur les marchés du bétail de boucherie et de la viande (Ordonnance sur le bétail de boucherie, OBB ; RS 916.341).

Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'économie,
de la formation et de la recherche DEF

Office fédéral de l'agriculture OFAG
Secteur Importations et exportations

Informations sur la mise en adjudication

Lancement de l'appel d'offres	06.04.2023 14:00:00	**Période d'importation du**	17.04.2023
Date limite de soumission	12.04.2023 16:30:00	**Période d'importation au**	14.05.2023
Délai supplémentaire	-	**Quantité du contingent**	25'000 kg brut
Régime	68 - Animaux de boucherie et viande	**ID du contingent**	100246
Produit(groupe)	10 - Viande de boeuf	**Cession de l'usage**	oui
Numéros tarifaires	14-Viande des animaux de l'espèce bovine destinée à la transformation 0201.3091-921, 0202.3091-921		

Participants	8	**Quantité d'offres**	24
Nombre de personnes qui se voient adjuger une offre	5	**Niveau de prix le plus bas intégralement pris en considération**	3.81
Quantité totale des offres prise en cosidération	82'000	**Prix d'adjudication moyen**	4.12
Niveau de prix et attribution d'une quantité réduite proportionnellement		3.7	

Nom / Société, domicile	**kg brut**
Carnoglob AG , Basel	7'000
A + C Delikatessen AG , Berneck	10'000
FLECON AG , Basel	3'000
ORME SA , Bironico	4'000
Swisshallal Food Sàrl , Lausanne	1'000
Total	25'000

Attribution: les quantités mises en adjudication ont été réparties dans le cadre d'une procédure d'adjudication. Chaque personne ayant droit à une part de contingent pouvait présenter au maximum cinq offres d'enchères. L'attribution se faisait en commençant par le prix le plus élevé offert, dans l'ordre décroissant des prix offerts. Le prix d'adjudication à payer correspond au prix de l'offre.

Bases légales de l'exploitation

Ordonnance du 26 octobre 2011 sur l'importation de produits agricoles (Ordonnance sur les importations agricoles, OIAgr ; RS 916.01).

Produits carnés : Ordonnance du 26 novembre 2003 sur les marchés du bétail de boucherie et de la viande (Ordonnance sur le bétail de boucherie, OBB ; RS 916.341).